CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E56503** **VALABLE JUSQU'AU** **05/11/2026**

ÉDITÉ LE **08/10/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/03/1986
Forme juridique : SAS
Capital : 127 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SOISSONS B335292389

Siret : **335 292 389 00046**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 0617493 C
Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 700471400005
Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 700471400005
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : **SAS SORETHERM PICARDIE**

18 RUE LEON PAQUIN
02000 CHAVIGNON

Téléphone : 03 23 21 65 30 **Fax :** 03 23 21 68 91
Portable : 06 12 48 45 37

Site Internet :
E-mail : soretherm.picardie@soretherm.fr

Responsabilité légale :
BELLET POTIEZ MARTINE DIRECTRICE GENERALE / BELLET RENÉ PRÉSIDENT

Effectif moyen : 41 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	26/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/10/2025
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	26/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	05/03/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	19/06/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	19/06/2024
o Ventilation mécanique	05/03/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.